

pour les sociétaires après leur mort. Quelques-unes de ces sociétés sont relativement riches, car elles prêtent souvent de l'argent et le taux de l'intérêt est 10 p. 100.

Indépendamment de ces sociétés, il y en a encore trois autres ayant pour but de venir en aide aux indigents, aux malades, et de faire des dons aux églises qui ont besoin de réparations ; ces trois sociétés sont :

• Saint Louis de Gonzague, sous la surveillance des PP. de la Société de Jésus.

• Saint François d'Assise, dirigée par les Franciscains réformés.

• La Madone du Rosaire, créée par les Franciscains Observantins.